Thibault THOMAS

9 impasse les Hauts de Sérignan

34410 SERIGNAN

**Madame Pascale DESVIGNES**

**Contrôleur Principal des Impôts**

**Centre des Impôts - Secteur de Moret-Lorrez**

**10, rue Etienne Thibault**

**77875 MONTEREAU CEDEX**

Sérignan, le 04 février 2009

Affaire N° 65108006 42

Taxe d’habitation 2007-2008

L.R.A.R. **( 1A 026 720 7667 3)**

Madame,

Conformément à votre courrier du 19 janvier écoulé, nous informant du rejet de notre demande d’exonération de la Taxe d’Habitation 2007-2008 concernant notre bien immobilier au 119, av Général de Ségur – 77 Thomery, nous avons adressé à Monsieur Milh, ainsi qu’au Tribunal administratif, les documents nécessaires à l’étude de notre contestation de votre décision.

En effet, les délais nécessaires pour obtenir les pièces justificatives auprès des organismes concernés (huissier, mairie, Assurances) ne nous ont pas permis de respecter les dates limites données par votre Administration.

Vous trouverez ci-joint copies de tous ces documents pour information et nous vous serions reconnaissants de faire le nécessaire afin que cette Taxe ne nous soient pas imputée pour les exercices suivants.

Dans l’attente, nous vous prions de croire, Madame, à l’assurance de nos sentiments distingués.

Thibault THOMAS.

P.J. : - décision de rejet du 19/01/2009

- pv de constat d’huissier du 20/01/2009

- photos du bien immobilier

- attestation d’assurances du 5/01/2009

- demande pièces justificatives du 24/12/2008

- notre courrier du 23/12/2008

- commandement de payer du 26/11/2008